

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## cique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 1516 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

BIKRI AHMED

Date de naissance :

01/07/1966

Adresse :

Hay Isabaraka 3 Apt 6  
Rabat - Ber 70000

Tél. :

Total des frais engagés : +2111,00 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Dr. BOUTI EL AYDOUNI Karim  
OPHTALMOLOGISTE  
7, Rue Bendhan - Casablanca  
Tel: 022.27.49.95

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation :

10/02/2021

Nom et prénom du malade :

MR. BIKRI AHMED Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection Oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 10/02/2021

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/02/2021	CHFO V3AM	100	100	Mr. Djellali Yousfi Karim Sidi Abdellah - Casablanca 01-49-95

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	10/02/2021	740.00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Praticien - 0522 26 55 89 - 00360 - ICE: 0000822690003 Casablanca - 245311	15-02-2011		Moutou 2 2 + 2 ~			1640,-

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de la

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 00000000 35533411	G	Coefficient des travaux
	D	21433552 00000000 00000000 11433553	B	Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور الجبلي العيدوني مولاي كريم

OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé de la Faculté de Médecine  
de Marseille

أمراض العيون

خريج كلية الطب بمرسيليا

أمراض وجراحة العيون

Casablanca le : 10 février 2021

الدار البيضاء في

Mr. BIKRI AHMED

ANGIODROP

OPHTALMED  
PPC  
74.00 DHS

1 goutte x 3 par jour , dans les deux yeux, pendant 15 jours

S.V

Dr. DJEBLI AYDOUNI  
OPHTHALMOLOGISTE  
7, Rue Ben Dahan Casablanca  
Tél: 0522.27.49.95

7 , زنقة بن دحان - الدار البيضاء - الهاتف  
7, Rue Ben Dahan - Casablanca - Tél : 0522.27.49.95



1 bd Lalla Yacout  
20080 Casablanca  
tél. 05 22 26 55 89 fax 05 22 20 82 42

le 15.02.2021

Facture n° 21 0089

BIKRI Ahmed

DLB35

Ordonnance DJEBLI Karim 10.02.2021

Vision de PRES

MUPRAS

**Monture** N° TIPS: A1

**650,00**

**Verres** ULTRA FIN 1,6 65mm BLANC  
TRAITE ANTIREFLET 65MM

**OD.....** N° TIPS: 408

**495,00**

**OG.....** N° TIPS: 408

**495,00**

**Lissac S.A.R.L.**  
L'Opticien  
Opticien - Optométriste  
1 Bd Lalla Yacout - Casablanca  
Tél : 0522 26 55 89 - RC : 245311  
INPE : 095000360 - ICE: 00008226900037

Identifiant Fiscal 40435749  
Taxe Profession. 33254309  
CNSS 2091750  
RC 245311

CC100	total	<b>1 640,00</b>
HAF		
HAF		
<i>dont T.V.A. 273,33</i>	total T.T.C.	<b>1 640,00</b>

الدكتور الجبلي العيدوني مولاي كريم

OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé de la Faculté de Médecine

de Marseille

الدكتور الجبلي العيدوني مولاي كريم

أمراض العيون

خريج كلية الطب بمارسيليا

أمراض وجراحة العيون

Casablanca le : 10 février 2021 ..... الدار البيضاء في

Mr. BIKRI AHMED

Monture pour vision de près + verres correcteurs

Organiques Antireflets

VP : OD = + 3.00 (+ 1.00 à 0°)

OG = + 3.00 (+ 1.00 à 0°)

*LISSAC S.A.R.L*  
Opticien - Optométriste  
1, Portalla Yacoub - Casablanca  
Tél : 0522 26 55 89 - RD : 245311  
INPE : 09 00005566 - TCE : 0000022690000027

Dr. DJEBLI EL AYDOUNI Karim  
OPHTHALMOLOGISTE  
7, Rue Ben Dahan - Casablanca  
Tél : 0522 27 49 95

7, زنقة بن دحان - الدار البيضاء - الهاتف 0522.27.49.95  
7, Rue Ben Dahan - Casablanca - Tél : 0522.27.49.95